

Pam Palmater : portrait d'une militante mi'kmaw

Nawel Hamidi and Pierrot Ross-Tremblay

Number 321, Fall 2018

Premiers Peuples : cartographie d'une libération

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/89394ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Hamidi, N. & Ross-Tremblay, P. (2018). Pam Palmater : portrait d'une militante mi'kmaw. *Liberté*, (321), 17–23.

Pam Palmater

Portrait d'une militante mi'kmaw

NAWEL HAMIDI ET PIERROT ROSS-TREMBLAY

Issue d'une famille de militants, Pam Palmater a été sensibilisée dès son enfance à la dépossession territoriale et culturelle vécue par son peuple. Elle est une figure très influente au sein de plusieurs communautés autochtones au Canada et agit comme conseillère auprès de ces dernières dans le cadre d'enjeux liés à la gouvernance. Avocate engagée et professeure à l'Université Ryerson, elle porte un regard incisif sur les politiques gouvernementales destinées aux Premiers Peuples. Nawel Hamidi et Pierrot Ross-Tremblay sont allés à sa rencontre afin de lui faire partager son expérience, au-delà des barrières linguistiques entre francophones et anglophones, qui, la plupart du temps, isolent les militants au sein de microgroupes plutôt que de favoriser leur réunion.

Il serait intéressant que vous nous parliez un peu de vous, de votre histoire et de votre militantisme.

PAM PALMATER – Je viens de la Première Nation de Eel River Bar. Cette nation fait partie de la grande nation mi'kmaw qui s'étend dans différentes parties de ce qui est maintenant connu comme le Nouveau-Brunswick. À la suite de la colonisation et de l'adoption de la Loi sur les Indiens, notre territoire a été divisé en petites réserves. Ma communauté est située près de la baie des Chaleurs, dans le nord de la province. Je viens d'une très grande famille et j'ai été élevée par mes frères et sœurs. J'ai huit sœurs et trois frères, et la majorité d'entre eux sont très actifs et impliqués politiquement. Comme j'étais l'une des plus jeunes, j'ai été formée à participer aux activités militantes auxquelles ils participaient. Ce sont mes frères et sœurs qui m'ont amenée à prendre part aux manifestations, aux négociations avec les différents ordres de gouvernement, aux assemblées générales de plusieurs communautés des Premiers Peuples et à des marches et à des rassemblements de toutes sortes. Jeune, je ne réalisais pas vraiment ce qu'on faisait, je croyais que toutes les familles faisaient la même chose. Parfois, je m'asseyais sous la table de la cuisine et j'écoutais les débats houleux qui avaient lieu, régulièrement, chez nous.

Mes parents m'ont toujours poussée à faire mes études, à ne pas manquer mes cours; mes frères et sœurs me poussaient à participer aux manifestations et à militer pour la défense de nos droits en tant que peuple. Pour eux, il était clair que je ne pouvais me dire Mi'kmaw à moins de contribuer d'une quelconque manière à ma nation et de militer pour nos droits. Ainsi, pour moi, le militantisme est une histoire de vie, j'ai l'impression d'avoir fait cela toute mon existence. Et la défense de nos droits et le militantisme font toujours partie de ma vie professionnelle à l'université, de ma vie personnelle, familiale et culturelle.

Vous avez choisi de continuer votre travail par l'entremise de la voie universitaire. Vous êtes maintenant professeure à l'Université Ryerson, à Toronto. Comment concevez-vous votre rôle au sein de cet établissement ?

Il est vrai qu'il n'est pas toujours facile d'allier militantisme et milieu universitaire au sein de notre travail, mais je dois dire que je reçois beaucoup de soutien de la part de mon

université, même lorsque j'étais au front au sein du mouvement Idle No More [Fini l'apathie]. Cependant, il existe encore aujourd'hui un racisme et un sexisme virulents dans les milieux universitaires; un certain malaise, aussi, avec le militantisme pour la justice sociale. J'ai dû me battre, et je me bats encore pour avoir la latitude de mener ces combats, car il m'est impossible de faire des compromis sur ces questions de justice, qui sont fondamentales pour moi. Je suis consciente que cet appui provenant de l'université n'est pas donné à tous, qu'il est rare, mais je crois qu'il est essentiel, surtout que nous sommes extrêmement sollicités comme professeurs autochtones, nous devons tout savoir sur les enjeux qui nous touchent. Le travail deviendrait pratiquement impossible à réaliser sans cet appui.

Bien sûr, j'ai eu des moments difficiles, parfois des menaces venant de personnes que je pensais être des alliés. On se sent seuls parfois dans nos milieux de travail, mais il faut croire en ce que nous faisons, c'est important. Pendant mes études, j'ai travaillé au ministère fédéral de la Justice et aussi pour le ministère des Affaires autochtones. Ce fut une période très difficile, je croyais naïvement pouvoir changer les mentalités et les politiques de l'intérieur. C'était conflictuel pour moi, j'avais l'impression de travailler pour l'ennemi, carrément! Mais en même temps, ce fut très formateur. Ce type d'expérience, vous ne pouvez pas l'acquérir sur les bancs d'école. J'ai beaucoup appris sur les processus décisionnels, le développement de stratégies diverses, et comment agir de manière stratégique, surtout dans la défense des enjeux qui touchent les Premiers Peuples. Je ne regrette rien et je crois être très efficace dans mon travail grâce à mes expériences passées.

Vous avez écrit un livre qui s'intitule *Beyond Blood: Rethinking Indigenous Identity* (« Au-delà du sang. Repenser l'identité autochtone »). L'une des prémisses de cet ouvrage est l'idée que le « Canada, par l'entremise de différents stratagèmes politiques et juridiques, est toujours celui qui a le contrôle sur nos identités individuelles ». Pouvez-vous nous expliquer les conséquences que ces stratagèmes ont eues sur les modes ancestraux de gouvernance ou sur la notion d'appartenance à la communauté ?

Ce livre est le résultat d'un long travail de réflexion sur mon expérience. Mais la raison principale derrière cet ouvrage est liée au fait que la Loi sur les Indiens ne m'a jamais légalement reconnue comme femme mi'kmaw ni comme femme autochtone. Parce que j'aurais dû hériter de ce statut d'une femme, ma grand-mère, on ne me l'a pas accordé. Si le statut avait pu m'être donné de mon grand-père, j'aurais été, ainsi que mes enfants, reconnue légalement comme membre de ma communauté sans aucun problème. En d'autres mots, je ne suis pas reconnue légalement comme Mi'kmaw parce que ma grand-mère a épousé un allochtone. Nous savons



maintenant grâce à la lutte des femmes autochtones que la Loi sur les Indiens a toujours conféré un statut de moindre importance aux femmes par rapport à leurs frères. Cette réalité a complètement consumé ma famille et c'est la raison pour laquelle les membres de ma famille se sont impliqués politiquement pour défendre les personnes et les enfants qui furent injustement exclus de leur communauté sur la base de leur genre et sur l'idéologie raciste fondée sur les « degrés de sang » [*blood quantum*], et qui définit l'identité autochtone encore aujourd'hui. J'ai voulu comprendre comment ces idées ont été intégrées dans nos communautés et entamer un processus de décolonisation de nos esprits.

Il a donc fallu revenir en arrière et tenter de saisir comment la pensée raciste européenne nous a affectés ontologiquement et revenir, d'une certaine manière, à la manière dont nous nous définissons et nous percevons nous-mêmes avant la colonisation. J'ai aussi entamé un processus de déconstruction de la Loi sur les Indiens et de la question des degrés de sang qui a comme principal objectif de faire disparaître nos nations. Si l'on accepte cette fiction génétique qui définit un pourcentage de sang « indien » coulant dans nos veines comme déterminant identitaire, nous devons également accepter que chaque nation possède une date d'extinction et que notre identité va se diluer graduellement selon qu'on soit une femme ou un homme et selon nos mariages et unions. Cette pensée eurocentriste est très problématique, surtout lorsque nous nous définissons comme « 50 % blanc » ou « 75 % autochtone », ou que nous nous disons autochtone en remontant plusieurs générations et revendiquons, de ce fait, une identité autochtone sur la base d'un certain pourcentage de sang. Ces discriminations basées sur le genre et

sur la fiction génétique sont encore plus dangereuses lorsque nous les intégrons au sein de nos propres lois et modes de gouvernance. Nous contribuons non seulement à renforcer les législations des gouvernements fédéral et provinciaux, mais nous portons atteinte à nos droits et à notre souveraineté et contribuons à notre disparition.

En écrivant ce livre, j'ai également souhaité réfléchir au-delà de ces concepts coloniaux et retrouver les relations entretenues par nos familles et entre les communautés, revenir à notre relation au territoire et à la terre. En effet, je me suis replongée dans les différentes manières dont nous nous identifions en tant qu'individu, groupe et communauté. Mes recherches m'ont permis de comprendre que nous avons et avons encore différentes manières de nous identifier en tant que Mi'kmaw à l'extérieur de la Loi sur les Indiens, par l'entremise de nos liens familiaux, par exemple, par le mariage, l'adoption ou si l'on habite sur un territoire mi'kmaw, par la connaissance de notre langue, de nos traditions, de nos lois, de nos coutumes et modes de gouvernance, enfin par nos cérémonies et notre respect du territoire. Il y a différentes manières de se définir, mais ce qui reste fondamental, ce sont nos liens avec la culture, le territoire et les personnes, et cela n'a jamais été une question de genre ou de sang.

Selon vos analyses, repenser l'appartenance à sa communauté signifie comprendre les différentes façons dont les Premiers Peuples se sont définis avant la colonisation, mais également au-delà et même après la Loi sur les Indiens. Est-ce bien cela ?

Oui. Il faut alors se demander comment on s'identifie comme Haïda, Eeyou, Haudenosaunee, Innu ou Mi'kmaw. Je souhaitais déconstruire tout ce système colonial qui impose des identités incompatibles avec la façon dont nous nous définissons. Au cours du processus d'écriture, j'ai discuté avec de nombreux aînés, j'ai aussi participé à la rédaction de codes d'appartenance avec certaines communautés qui souhaitent sortir de la définition identitaire imposée par la Loi sur les Indiens. J'ai discuté avec de nombreux peuples qui savent qui ils sont et qui connaissent chaque famille dans leur communauté au point de pouvoir en tracer toute la généalogie. J'ai aussi rencontré des gens qui avaient perdu leurs liens avec leur communauté à cause des traumatismes liés aux pensionnats ou à cause des enfants qui furent victimes du «*Sixties Scoop*». Mais en même temps, ces liens peuvent être reconstruits, car cette rupture n'est pas définitive, elle n'était pas non plus issue de leur volonté. C'est malheureusement le produit de l'histoire.

Toutefois, j'ai le souci de ne pas figer les identités dans le passé, et c'est pour cela que je pense que les Premiers Peuples aujourd'hui doivent définir leur propre citoyenneté. Ce processus de réappropriation identitaire est très important. Certaines Premières Nations avec lesquelles j'ai travaillé sont totalement conscientes de l'histoire coloniale et des

répercussions de la Loi sur les Indiens, que beaucoup d'entre elles ont rejetée; elles se sont alors réapproprié le droit de définir leur appartenance en fonction de leurs propres règles et valeurs. D'autres Premières Nations ont cependant plus de difficulté.

Finalement, et c'est ce qui me semble important, une méthode de décolonisation a émergé de cette étude. Si une communauté souhaite aller de l'avant avec sa propre définition de la citoyenneté, il lui est possible de le faire en différentes étapes et selon ses besoins et son approche. Je pense qu'il faut d'abord qu'elle se réapproprie l'histoire de sa communauté et sa culture, et qu'elle accède à l'information sur la façon dont les politiques ont affecté son identité et sa démographie. En fait, ce travail de déconstruction est le processus le plus long et le plus important pour nous assurer de ne pas reproduire les mêmes structures qui ont été établies pour nous diviser. Ce processus est très exigeant. Il faut organiser de nombreuses séances d'information, partager les savoirs et les connaissances à travers différents dispositifs (vidéos, conférences, etc.), discuter avec les personnes impliquées dans le processus de rédaction et créer des groupes d'échange, des cercles. D'après mon expérience, je peux dire que plus les gens prennent le temps de comprendre leur histoire, meilleur est le processus de décolonisation. L'argument «*démographique*», qu'on utilise quand le nombre de membres dans une communauté augmente, et qui engendre la peur de manquer de ressources, est souvent utilisé par les conseils de bande. Il faut savoir que les gouvernements n'augmentent pas nécessairement le financement alloué aux conseils de bande lorsqu'il y a un accroissement de la population. Cette réalité crée beaucoup de divisions entre les membres de la communauté et les conseils de bande. Certaines communautés, pour se protéger de possibles discordes, refusent ainsi d'accueillir de nouveaux membres. Cependant, cet argument devient insignifiant lorsque les gens renouent avec leur propre culture, leurs normes et leurs lois; ils finissent par réaliser que ce «*discours démographique*» soutient plutôt les stratégies gouvernementales d'assimilation et d'extinction. Ce processus doit également se faire de manière collective, tous les membres doivent avoir accès aux informations qui sont partagées. Le colonialisme a favorisé les structures administratives aux dépens de la parole des aînés et cela a eu des conséquences énormes sur les modes de gouvernance. La décolonisation doit donc se faire autant sur le plan collectif qu'individuel. Il est par ailleurs important de réfléchir à la manière dont nous souhaitons nous identifier au-delà de la Loi sur les Indiens. Ce processus peut prendre du temps mais il doit se faire, et il doit inclure tout le monde. Enfin, quand on est arrivés au bout de ce processus, il reste à affirmer cette citoyenneté à travers les outils qui seront choisis par la communauté elle-même. Le code d'appartenance est un de ces outils, mais il n'est pas le seul.

Comme vous le dites, l'identité et la culture sont importantes et intrinsèquement liées au territoire. Cela nous amène à aborder les visions du développement économique qui reposent sur l'exploitation de la terre et de ses ressources. Lors des négociations territoriales entourant les projets extractifs, les gouvernements tendent à promettre du travail et de la prospérité à tous. Dernièrement, cet argument a été utilisé par le premier ministre Justin Trudeau pour justifier le projet d'oléoduc Trans Mountain. La ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, Carolyn Bennett, a également déclaré, dans un reportage de la BBC, que la création d'emplois constitue un remède au haut taux de suicide chez les jeunes dans les communautés. Ces arguments séduisent une partie de la société majoritaire. Cependant, les communautés des Premiers Peuples et certains groupes de la société civile qui luttent pour la protection de l'environnement et pour le développement durable contestent ce rapport instrumental à la nature. Dans votre travail de conseillère auprès des communautés, comment abordez-vous ces deux conceptions et les tensions qu'elles soulèvent ?

Quand je travaille, j'aborde toujours ces deux conceptions directement, et c'est ainsi que j'arrive à départager le vrai du faux. D'un côté, j'analyse le discours des gouvernements et de la société majoritaire et, de l'autre, j'observe la réalité des communautés avec lesquelles je travaille. Je leur pose la question suivante : Que voulez-vous, en tant que nation ? Laissez de côté tout ce qui a été promis, déclaré ou semé dans vos esprits. Or, la plupart des communautés en viennent aux mêmes conclusions : « Nous voulons accéder à notre terre, avoir de l'eau potable. » « Nous voulons maintenir l'équilibre de la terre et pouvoir tenir nos cérémonies, pratiquer nos traditions. » « Nous voulons perpétuer notre souveraineté, respecter nos modes de gouvernance et soutenir nos familles. »

Nous prenons ensuite les principes énoncés par la communauté et nous tentons de voir s'ils sont compatibles avec les promesses des gouvernements, des sociétés d'État ou des entreprises. Prenons l'affirmation suivante : « Le développement économique mène toujours à la croissance économique. » Ce principe est-il compatible avec la protection de l'eau, les droits de la personne et le développement durable ? Pour répondre à la question, nous déconstruisons le projet proposé, les chiffres soumis par ceux qui ont intérêt à voir le projet se concrétiser. Il ne faut pas tenir pour acquis la véracité des données, des tableaux comptables et même des évaluations environnementales avant de les avoir étudiés sous tous les angles.

Par exemple, on nous annonçait que le projet d'oléoduc de Kinder Morgan allait rapporter plus d'un milliard de dollars, au fil des ans. Peut-on vraiment espérer un milliard de dollars en retombées ? Pour le vérifier, il faut comprendre comment cet argent sera généré et quels seront les coûts qui devront être assumés par les entreprises pour développer un tel projet. D'expérience, je peux vous assurer que, dans la majorité des situations où l'on essaie de nous vendre un projet minier, hydro-électrique ou gazier, les coûts d'exploitation et les pertes ne sont pas pris en compte dans les retombées promises. De plus, on fait abstraction des coûts et des désagréments causés par la destruction d'une rivière ou d'une portion de territoire, les impacts sur la faune et la flore ou sur les migrations d'oiseaux. J'ajouterais aussi que même lorsqu'on prétend qu'un projet n'affectera pas l'environnement ni les zones de chasse ou de pêche, il faut pousser la réflexion plus loin. Il faut tenter d'évaluer comment la perturbation d'autres écosystèmes pourrait éventuellement affecter nos propres milieux de vie.

On mentionne rarement les effets de ces projets sur les droits de la personne. Pourtant, nous savons que l'établissement de chantiers favorise le trafic humain, la prostitution et intensifie les risques d'assassinats et de disparitions de femmes et de jeunes filles autochtones. Quels sont les coûts attribués à ces vies humaines détruites, à ces territoires inondés et détruits ? Lorsqu'une entreprise ou un gouvernement dit qu'un projet extractif rapportera plus d'un milliard de dollars sur 20 ans, ce que nous devrions vraiment nous demander, c'est : à quel prix ?

De plus, nous devons nous demander qui tire le plus profit de ces projets. Souvent, les bénéfices vont à l'entreprise exploitante, puis aux gouvernements qui perçoivent des redevances ; pour la collectivité, il ne reste que des emplois temporaires et des contrats pour les conseils de bande ou d'autres entreprises sous-traitantes. Peut-être, en effet, que quelques

La décolonisation
doit se faire autant
sur le plan collectif
qu'individuel.

emplois sont créés grâce à ces projets. Mais ce ne sont pas des emplois à long terme et on ne tient pas compte des générations futures. On le voit bien en fin de compte: très souvent, les projections présentées au début des projets sont bien différentes des bilans dressés à la toute fin.

Finalement, on nous fait souvent croire que la croissance économique peut être perpétuelle, infinie et se renouveler elle-même. Ce n'est pas le cas. Nous le voyons avec le réchauffement climatique, et les aînés nous l'ont toujours dit. Pour notre avenir, nous devrions privilégier ce qui est durable et renouvelable. Les pays autour de nous se tournent de plus en plus vers les énergies renouvelables alors que nous restons coincés avec cet argument économique fallacieux. Nous devons ouvrir notre esprit au-delà de l'obsession de la «création d'emplois». Il y a des compagnies qui feront des millions de dollars cette année parce qu'elles construisent des chars d'assaut, vendus à l'Arabie saoudite, utilisés pour faire la guerre en Syrie, en Irak, au Yémen. On nous dira que cela crée des emplois. On taira que l'on contribue aussi à un génocide dans un autre pays. On ne justifie jamais le trafic humain sur les territoires des Premiers Peuples ou la guerre dans des pays qui semblent loin de nous sur la base de la création d'emplois promise par les projets extractifs. Mais c'est ce qui se passe. Et on finit toujours par payer le choix de refuser de condamner ce genre de pratique. Éthiquement parlant, si vous tolérez qu'une injustice soit faite à un groupe de personnes, vous devrez accepter qu'un jour ou l'autre, vous serez soumis à cette même injustice. On ne peut pas moduler nos exigences éthiques en fonction d'un groupe ou d'un autre.

Ces aspects concernant les normes éthiques nous amènent à la question des femmes et des filles autochtones assassinées et disparues. Vous faites un travail important depuis plus d'une décennie pour dénoncer la violence coloniale et sexuelle faite aux femmes autochtones. Vous avez rédigé un certain nombre de rapports et de recommandations pour des institutions internationales, dont l'Organisation des Nations Unies (ONU), préconisant plus d'égalité, de sécurité et de respect des droits fondamentaux pour les femmes autochtones. Pouvez-vous nous parler un peu de cela ?

J'ai d'abord milité et défendu les femmes et les filles au sein de ma nation mi'kmaq. Ensuite, j'ai continué la lutte auprès d'autres nations où des femmes luttent aussi pour leurs droits, alors qu'elles étaient sujettes aux mêmes types de violations. En fait, il est important de comprendre que le gouvernement colonial a toujours ciblé les femmes autochtones pour déposséder les Premiers Peuples de leurs terres, de leurs ressources, de leur souveraineté et de leur force. Ils ont pris les enfants à leur mère pour les mettre dans des pensionnats, ils ont stérilisé les femmes, puis, dans les années 1960, ils ont pris les enfants pour les placer dans des familles

allochtones; ils ont réduit leur accès aux services sociaux et cette condition n'a pas changé. Comme vous le savez, les services sociaux sont toujours moins financés dans les communautés et cela favorise encore la séparation des familles.

Tout cela a été fait contre les femmes issues des Premiers Peuples au Canada. La dépossession territoriale est toujours intimement liée aux violations des droits des femmes. Les femmes ont été ciblées parce qu'elles sont souvent celles qui transmettent la langue et la culture, le mode de vie directement lié au territoire et à sa protection. Cela n'est pas anodin. C'est d'ailleurs pour cela qu'on leur a arraché leurs enfants et que les gouvernements, aidés par les institutions religieuses, ont tout fait pour couper les liens des enfants avec leurs mères. De plus, et tristement, les femmes autochtones au Canada demeurent les cibles principales de la violence sexuelle.

Ces réalités m'ont amenée à comprendre l'importance de dénoncer cette histoire. C'est pour cette raison que je milite aussi au sein d'institutions internationales comme l'ONU. Ces organismes internationaux sont prêts à nous écouter parce qu'ils ont l'habitude de situations similaires, ailleurs dans le monde. Ainsi, bien que ces institutions internationales ne puissent pas forcer le Canada à faire quoi que ce soit, elles peuvent émettre des recommandations. Elles peuvent être utilisées pour faire pression sur les différents ordres de gouvernement afin de remédier à la situation. Le matériel statistique, les informations qu'elles produisent peut également être utilisé dans les causes judiciaires en matière de droits de la personne.

De plus, il était nécessaire d'aller à l'international afin de faire éclater cette bulle où flotte l'idée que le Canada est un pays multiculturel, respectueux des droits de tous ses citoyens. Il était nécessaire de militer sur la scène internationale pour mieux sensibiliser les gens ici.

Cela nous amène à parler des critiques que vous avez formulées envers l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Pouvez-vous nous expliquer ce qui, selon vous, aurait constitué la meilleure méthode pour s'attaquer à cet enjeu complexe ?

C'est tellement déchirant ce qui se passe avec l'Enquête en ce moment. Tant de femmes et d'organisations ont milité pendant des années pour l'obtenir. Nous avons eu la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1979. Nous avons eu, en 2010, la commission Oppal en Colombie-Britannique et à présent, nous avons cette enquête nationale. Après avoir accompli tout ce travail et après avoir consulté les personnes avec lesquelles je travaille, nous avons établi que cette enquête, pour être satisfaisante, devait respecter trois conditions fondamentales.

Lorsqu'une entreprise
ou un gouvernement dit
qu'un projet extractif rapportera
plus d'un milliard de dollars
sur 20 ans, ce que nous devrions
vraiment nous demander,
c'est : à quel prix ?

La première condition était que la Commission devait adopter une approche fondée sur les droits de la personne. Ainsi, au lieu de demander aux familles et aux survivantes de témoigner des abus et des violences subis, ce qui risque de leur faire revivre un traumatisme et de les placer à nouveau dans la posture de la victime, il aurait fallu que l'enquête interpelle d'abord les gouvernements et leurs institutions. Il aurait alors été possible de découvrir pourquoi ceux-ci n'ont pas été en mesure de protéger les droits les plus fondamentaux des femmes et des filles autochtones au Canada, notamment leur droit à la vie et à la sécurité.

Les efforts auraient ainsi été mis à étudier les raisons systémiques d'un tel échec. On aurait rouvert les dossiers judiciaires sur les assassinats et les disparitions. On aurait pu comprendre pourquoi ces dossiers n'ont pas reçu le même traitement que les affaires de disparitions d'allochtones.

La deuxième condition énoncée était la nécessité d'observer le travail de la police. Les policiers, nous le savons désormais grâce aux dénonciations des traitements réservés aux femmes autochtones, agissent parfois comme complices ou auteurs des crimes, soit parce qu'ils sont partie prenante du racisme systémique et refusent de faire un suivi dans les dossiers de disparition ou de meurtre de victimes autochtones, encourageant ainsi l'impunité, soit parce qu'ils commettent carrément les crimes.

La troisième condition était liée au choix des commissaires. Nous proposons que les commissaires soient choisis en fonction de leur connaissance de la situation et du terrain. Ils auraient dû être des personnes qui comprennent les rouages de la violence coloniale et sexuelle. Leurs candidatures auraient dû être soumises par le milieu autochtone et par les communautés, pas forcément par le gouvernement.

Ces conditions ont été portées à l'attention du gouvernement fédéral lors des consultations préalables avec les groupes de femmes et les organisations pour la défense des droits des survivants et des femmes autochtones. Malgré tout, aucune n'a été prise en compte lors de la mise sur pied de l'Enquête nationale.

Ajoutons à cela tous les problèmes internes, la façon dont on a traité le personnel de l'Enquête, les problèmes logistiques... tout cela aussi est très problématique. Or, encore à ce jour, malgré la perte de confiance du public, on refuse de reconnaître ces problèmes. Les commissaires ont été très arrogants et intransigeants face aux critiques qui leur ont été adressées et envers les familles, qui avaient besoin de soutien pour découvrir la vérité sur le sort subi par leurs proches disparues ou assassinées. Cette enquête aura été la plus improductive, la plus humiliante et la plus désastreuse de l'histoire du Canada. Et j'espère sincèrement me tromper en disant ceci, mais il me semble que lorsqu'il s'agit de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées, nous avons toujours le pire de tout.

Ce type de fiasco n'est pas inédit. La commission Oppal aussi avait fini par échouer, en Colombie-Britannique. Son rapport n'est pas crédible. De nombreuses femmes et plusieurs organismes s'étaient retirés du processus, refusant de témoigner parce qu'on voyait bien que cela n'apporterait aucun changement. L'histoire se répète, c'est absurde. Et ce qui est frustrant, c'est le silence du premier ministre Trudeau devant tout cela.

Nous vous avons vue intervenir souvent dans les médias. Vous avez maintenant votre propre chaîne YouTube où vous discutez des questions contemporaines qui touchent les Premiers Peuples. Vous êtes également très impliquée sur le plan institutionnel. Croyez-vous que les institutions canadiennes et celles des provinces peuvent être réformées de l'intérieur ?

Changer les institutions canadiennes prendrait beaucoup de temps et de ressources. Je ne pense pas que ce soit très réaliste. Pour moi, la priorité est de renforcer notre autonomie, en tant que peuples et nations autochtones, en matière de recherche, d'économie, de relations extérieures et d'éducation. Pour y avoir milité pendant dix ans, je ne fonde pas beaucoup d'espoir sur l'appareil institutionnel. Cependant, je pense que nous devons autant tenter d'influencer les institutions que de former les générations à venir. Nous devons éduquer la nouvelle génération, [les jeunes] qui deviendront des politiciens, des avocats...

Cependant, les changements dépendent aussi de la volonté politique. Nous avons cru les promesses du premier ministre, mais il ne les a pas tenues. C'est l'histoire de tous les gouvernements coloniaux et je pense que les peuples autochtones doivent l'accepter. Nous pouvons plaider pour le changement et espérer mieux, mais nous ne pouvons malheureusement plus faire confiance aux gouvernements. Nous devons développer d'autres stratégies au lieu de croire aveuglément que les gouvernements finiront par changer leur approche.

Soyons plus stratégiques. Nous ne pouvons pas mener une lutte sur tous les fronts à la fois; nous ne pouvons pas être partout en même temps. Nous nous épuiserons. Ainsi, les personnes qui travaillent sur la revitalisation des langues devraient se concentrer sur cet aspect. Celles qui travaillent sur la protection de l'eau devraient également se concentrer sur cela. Pour ma part, je crois que nous devons aussi éduquer la société dominante. C'est pourquoi je siège à des comités sénatoriaux et parlementaires et participe, aux côtés d'autres personnes, à la défense de nos droits sur la scène internationale.

Voyez-vous un changement dans l'éducation des politiciens ? Remet-on en question les stéréotypes accolés aux Premiers Peuples ?

Totalement. Et si on semble avoir du mal à accepter l'idée que les institutions canadiennes s'enracinent dans un racisme systémique, certaines personnes se montrent ouvertes, cherchent à comprendre, à changer leur point de vue. Au cours des dernières années, nous avons tenté de les interpeller fermement en matière de politique étrangère : les accords de libre-échange, le respect des conventions internationales sur les droits de la personne. Nous ciblons les domaines susceptibles de perturber vraiment le *statu quo*.

Ainsi, les élus ont beau se dire sensibles aux problèmes liés à la pêche ancestrale, cela n'a que peu d'impact économique et politique. Cependant, lorsque nous nous invitons dans les négociations sur le libre-échange, cela a beaucoup plus d'impact. C'est un domaine où, historiquement, nous n'avons jamais eu voix au chapitre. Désormais, nous travaillons sur des stratégies politiques, juridiques et de revitalisation. Nous devons aussi tenter des recours en justice pour défendre nos droits. Voilà qui dérange le cours normal des choses.

Le Canada doit être tenu responsable de ses politiques coloniales dans toutes les sphères de la société et même à l'étranger. De plus, nous devons continuer d'être présents dans les médias, car beaucoup de fausses idées y sont véhiculées. D'ailleurs, il y a beaucoup d'initiatives menées par les groupes autochtones sur les médias sociaux et dans les médias traditionnels. Nous voyons des militants dénoncer des propos racistes, écrire des blogues et partager de l'information sur ce qui se passe réellement dans les communautés, dans la société. Faire circuler l'information de toutes les manières possibles contribue aussi à la démocratisation des savoirs. Je pense que tous les citoyens de tous les milieux et de tous les âges devraient être éduqués et sensibilisés.

Pour ma part, j'essaie de traduire les connaissances de la façon la plus compréhensible possible. Parfois, les gens me demandent : « Pourquoi avez-vous pris tout ce temps pour écrire ce billet de blogue ou commenter cette question ? » Je fais cela parce que c'est important à mes yeux. Les gens qui ne sont pas avocats ou qui n'ont pas de diplôme universitaire

doivent pouvoir comprendre les enjeux et être capables d'en discuter. C'est l'une des choses à faire les plus importantes. À condition, bien sûr, que la connaissance partagée soit fondée sur des faits, des données et de la recherche crédibles.

Quelles sont vos aspirations pour l'avenir ? Votre militantisme, autant institutionnel que dans la société civile, présagerait-il une carrière politique ?

Eh bien, je pense que je vais me concentrer sur la formation des acteurs impliqués dans la prise de décisions : les membres des différentes commissions issues des traités, de l'Assemblée des Premières Nations (APN)... Je veux les aider à être plus stratégiques. Je me suis présentée pour l'APN, mais je ne le referai pas. Je me vois continuer mon travail derrière la scène. Je veux aussi œuvrer dans tous les domaines où l'on soulève des questions qui rendent les Canadiens mal à l'aise.

Je veux concentrer mes efforts sur les femmes et les filles autochtones. Je veux continuer de travailler sur les violences sexuelles perpétrées par certains membres des corps policiers. Je sens qu'il y a une volonté sociale de percer le silence, de lever l'omerta. C'est un signe clair qu'il y a là quelque chose à étudier sérieusement. En prison, on voit un nombre effarant de femmes autochtones être agressées par des agents correctionnels. Elles subissent du chantage, de l'extorsion ; on les empêche de voir leur famille si elles refusent de faire des faveurs sexuelles. Il faut en parler. Le gouvernement ment aux Canadiens en ne divulguant pas ces faits.

Je veux continuer de mettre à profit mon expérience et les habiletés que j'ai acquises au fil des luttes. Je veux poursuivre mon travail, tenter de faire une différence en donnant le meilleur de moi-même.

Votre travail et votre militantisme font une grande différence. Nous sommes heureux d'apprendre que vous continuerez. Merci grandement pour cet entretien.

♦ **Nawel Hamidi** est avocate, elle enseigne à l'Université Laurentienne (Sudbury) et est doctorante à l'Université d'Essex en Grande-Bretagne. Ses recherches portent sur les impacts juridiques et sociologiques de la colonisation dans les États coloniaux et postcoloniaux. Ses dernières publications ont porté sur la critique des traités modernes au Canada et sur les impacts de la colonisation en Algérie après l'indépendance.

♦ **Pierrot Ross-Tremblay** est Innu (Essipit), sociologue et professeur à l'Université Laurentienne, à Sudbury. Ses recherches portent sur la mémoire et l'oubli, le colonialisme au Canada et les traditions juridiques des Premiers Peuples. Son livre *Thou Shalt Forget : Indigenous Sovereignty, Resistance and the Production of Cultural Oblivion in Canada* sera publié en 2018 aux presses de l'Institute of Commonwealth Studies de l'Université de Londres. Son recueil de poésie *Nipimanitu* sera publié cet automne aux Éditions Prise de parole.